

## **Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2015**

**Présents :** Christian GIROD, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Sylvette PAULIN, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Danielle FARCY, Martine VERMOT-DESROCHES, Marie-Anne LONGY, Fabienne BAUDRAS

**Excusé :** Hubert BACOT qui a donné procuration à Sylvette PAULIN

Le dernier compte rendu du conseil est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Marie Anne LONGY.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir la révision des prêts et le versement d'une subvention à l'EMAJN. Accord du conseil municipal.

**1/ Intervention de Madame SALUT à propos des ondes électromagnétiques :** cette dernière a souhaité intervenir afin que chacun s'interroge, ou pas, sur les conséquences possibles de ces ondes sur la santé.

Elle explique en premier lieu ce que sont les ondes électromagnétiques. Ce terme générique désigne deux types de champs : électrique et magnétique. Si le premier est facile à supprimer ou à dévier, le second ne peut être stoppé et les ondes émises traversent tout (les cloisons, le béton, le

corps humain...) sans pouvoir être stoppées. Dans un monde saturé d'ondes (téléphones sans fil, fours à micro-ondes, fils électriques, appareils sous tension, réseau wi-fi ...) il conviendrait de prendre conscience du danger possible de ces dernières sur la santé, même si les avis des scientifiques sont partagés.

Pour s'en protéger, il conviendrait de s'éloigner de la source et d'aménager son intérieur. Le simple fait de désactiver le Wi-fi de la box internet lorsque l'on ne s'en sert plus, d'abandonner les téléphones sans fil pour revenir aux téléphones filaires, de mettre les portables en mode « avion » sont autant de gestes qui peuvent influencer sur notre santé.

Madame Salut se propose, pour ceux qui le souhaitent, d'aller faire des mesures et de les comparer avec les préconisations afin que chacun puisse baisser le niveau auquel il est exposé.

Elle rappelle également la Loi Abeille promulguée le 9 février 2015 qui a pour objet de répondre aux inquiétudes suscitées par l'exposition aux ondes électromagnétiques en proposant des solutions qui, sans freiner le développement des nouvelles technologies, cherchent à concilier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Monsieur le maire la remercie pour ces informations.

**2/ Bulletin municipal 2016** : Danielle FARCY fait le point et rappelle que les articles doivent être rendus pour le 2 novembre. Ajoute qu'il conviendra de relancer les associations car très peu ont rendu leur papier.

**3/ Bail de chasse :** le maire informe le conseil qu'il est expiré depuis le 31 mai 2015 et qu'il convient donc de le renouveler. Ajoute qu'il a reçu deux représentants des chasseurs pour étudier les termes du nouveau bail qu'il lit aux conseillers. Robert Guillaume, Président, ajoute que l'ACCA de Fraisans comprend 28 chasseurs dont 8 actionnaires.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler le bail de chasse pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et fixe le loyer annuel à 1 800 €.

Pour faire suite à une remarque des chasseurs, un courrier sera envoyé à la mairie de Fourg afin qu'elle procède au rebouchage des trous sur le chemin empierré route de Montferrand.

**4/ Tarif des Affouages et règlement :** Laurent ROUILLER prend la parole pour informer les membres qu'il ne souhaite pas augmenter le tarif des affouages. Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs de l'an passé, à savoir :

- solution 1 : 55 € le lot de 10 stères estimés,
- solution 2 : 35 €/ le stère livré à domicile.

Le règlement sera approuvé au prochain conseil municipal, après présentation à la commission bois qui se réunira prochainement.

**5/ Information sur la route forestière :** Laurent Rouiller informe que la desserte forestière a été réceptionnée le 30

septembre 2015. Ajoute que l'arrêté interdisant la circulation pendant 1 mois a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2015.

**6/ La poste - nouveaux horaires :** le maire donne les nouveaux horaires de la poste, à compter du **22 décembre 2015**, à savoir de 8 h 30 à 11 h 30 tous les matins avec distribution du courrier l'après-midi, et **fermeture le samedi matin**.

Le conseil municipal s'oppose à la fermeture du samedi matin, quitte à supprimer la distribution du courrier le samedi et prend une délibération en ce sens. Le maire ajoute qu'il serait plus judicieux en effet de fermer le mercredi matin.

**7/ Château Brunet :** une nouvelle estimation est demandée aux Domaines afin que l'on puisse en finaliser l'acquisition.

**8/ Enquête publique - épandage des boues de Besançon :** elle se termine le 5 novembre 2015 et concerne l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau relative au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon. Chacun peut venir consulter le dossier et y porter ses remarques en mairie. Dernière minute : la clôture est reportée au 27 novembre prochain

**9/ Cimetière communal :** les membres de la commission signalent que deux tombes à relever sont dangereuses et qu'il convient de faire le nécessaire. Souhaiteraient également que les grilles soient repeintes et que des plaques spécifiques soient apposées sur les tombes des anciens maires et abbés. Les membres adhèrent à ces idées.

La taxe de convoi est également évoquée ; à défaut d'informations suffisantes ; elle sera fixée lors du prochain conseil municipal.

**10/ Escalier extérieur** : afin de restaurer cet escalier le conseil municipal a décidé de lancer une participation des habitants et des entreprises. C'est pourquoi un RDV a été pris avec la Fondation du Patrimoine ; il conviendrait de lancer les souscriptions avant la fin de l'année.

**11/ NO LOGO - bilan** : il est très positif selon les organisateurs ; une 4<sup>ème</sup> session aura donc lieu l'an prochain. Les dates ne sont pas encore arrêtées : 12, 13, 14 ou 13, 14 et 15 août.

**12/ Les Forges - récompenses** : la maire informe les membres que la salle pluriculturelle des Forges a obtenu trois récompenses : 1 avec l'ADIB (structure bois), et 2 avec le CAUE, le 1<sup>er</sup> prix (vote du public) et le coup de cœur du Jury.

**13/ Vœux 2016** : les vœux du maire auront lieu aux Forges le 7 janvier 2016 à 19 h 00.


## **QUESTIONS DIVERSES**

- le maire informe qu'il a demandé une révision des prêts communaux. La banque Populaire a fait une proposition passant les taux respectivement de 4.85 % à 3 % et de 5 % à 2 %.

- EMAJN : une subvention exceptionnelle de 3 000 € sera versée à l'école de musique. Accord du conseil municipal à l'unanimité.
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à Dampierre à 11 h 00.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 2 novembre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Girod'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FRAISANS' at the top and '39700' at the bottom, with a central emblem. Below the signature and seal, there is a horizontal dashed line.